

Crédit-cadre de Fr. 650'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour le Service UETP-Voirie

1. PRÉAMBULE

L'entretien des espaces publics (routes, rues, places, espaces verts notamment) implique l'utilisation intensive de machines et de véhicules. Bien que l'entretien courant des véhicules soit un souci permanent du Service UETP, les réparations se font de plus en plus fréquentes et coûteuses, notamment pour le matériel ancien. Il est donc normal de remplacer les véhicules et le matériel lorsqu'ils ne répondent plus aux besoins de la Voirie, lorsque la sécurité du personnel est menacée et lorsque les coûts d'entretien deviennent démesurés. Avec des véhicules défectueux, le travail ne peut tout simplement plus être réalisé.

Le Service UETP tient à jour une liste des véhicules à renouveler. La planification pour le remplacement des véhicules tient compte de leur état (année de mise en service, état de fonctionnement, etc.), de leur utilité et des aspects économiques (coûts d'entretien, plan financier des investissements, etc.) et écologiques (respect des normes environnementales, émissions, consommation de carburant, etc.).

La gestion du parc de véhicules de la Voirie par le Service UETP permet de définir des priorités pour l'acquisition des nouveaux véhicules et de planifier les investissements en fonction des besoins et de la capacité financière communale. Dans ce cadre, les véhicules devant être renouvelés lors de cette législature sont présentés ci-après.

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1. Holder 9700

Le véhicule actuel a été mis en circulation en 1998 et aurait dû être changé en 2010 (à ce jour env. 300'000 km). Il est utilisé pour le lavage des rues et des trottoirs ainsi que pour le déneigement (nombre d'heures d'utilisation depuis la mise en service : 6'300). Ce véhicule n'est actuellement plus utilisable et il doit être changé dans les meilleurs délais, soit en 2013.

Le coût d'acquisition s'élève à Fr. 190'000.-, équipement compris.

2.2. Balayeuse City Cat 2000

Le véhicule actuel a été mis en circulation en 1996 et doit être changé en 2014. Il est utilisé pour le balayage des rues et trottoirs (nombre d'heures d'utilisation depuis la mise en service : 12'000). L'utilisation des balayeuses (la Municipalité en possède deux) est d'ailleurs toujours plus fréquente le week-end pour le nettoyage de certains secteurs particulièrement touchés par le littering et les incivilités. Ce véhicule ayant servi pendant 17 ans, il n'est plus possible de prolonger sa durée de vie, à la fois pour des raisons économiques et environnementales.

Le coût d'acquisition s'élève à Fr. 190'000.-.

2.3. Unimog

Le véhicule actuel a été mis en circulation en 1988 et aurait dû être changé en 2008 (à ce jour 85'000 km). Son remplacement est impératif en 2015. Il est utilisé pour tous types de transport de matériel et pour le déneigement lors de la période hivernale, notamment des secteurs en forte pente (nombre d'heures d'utilisation depuis la mise en service : 7'000). Ce véhicule ayant servi pendant 25 ans et des réparations récurrentes étant nécessaires, il n'est plus possible de prolonger sa durée de vie, à la fois pour des raisons économiques et environnementales.

Le coût d'acquisition de ce matériel est de Fr. 180'000.-.

2.4. Tracteur Fendt 250 K

Ce petit véhicule polyvalent a été mis en circulation en 1991 et aurait dû être changé en 2012. Sous réserve d'une panne majeure, son état actuel permet son utilisation jusqu'en 2016. Il est utilisé pour la tonte des espaces verts, l'entretien des terrains de football ou le déneigement lors de la période hivernale (nombre d'heures d'utilisation depuis la mise en service : 11'000).

Le coût d'acquisition de ce matériel est de Fr. 90'000.-, équipement compris.

2.5. Autres petits véhicules

D'autres petits véhicules et machines devront être changés pendant cette législature (Peugeot Boxer, compresseur, pelle compacte Yanmar, Peugeot Partner). Ces acquisitions seront réparties sur la législature et seront couvertes par le budget de fonctionnement vu l'ampleur des montants (entre Fr. 25'000.- et Fr. 50'000.- selon les objets).

3. DEMANDE DE CREDIT

Etant donné l'état des véhicules et les avantages escomptés (diminution des frais d'entretien, augmentation de la sécurité et du rendement, diminution des émissions de CO₂ du parc de véhicules), le Conseil communal présente une demande de crédit d'un montant de Fr. 650'000.-. Le remplacement des véhicules anciens et l'acquisition de nouvelles machines permettront au Service UETP-Voirie d'assurer des prestations de qualité sur le long terme.

En résumé, la demande de crédit se décompose de la manière suivante :

- renouvellement du Holder 9700	Fr. 190'000.-
- renouvellement de la balayeuse City Cat 2000	Fr. 190'000.-
- renouvellement de l'Unimog	Fr. 180'000.-
- renouvellement du tracteur Fendt 250 K	Fr. 90'000.-
Total :	Fr. 650'000.-

4. FINANCEMENT

Le crédit demandé était en partie prévu au plan financier des investissements pour les années 2013 à 2015 (Fr. 150'000.-/an) et 2016 (Fr. 200'000.-). Il sera financé par voie d'emprunt dont la charge financière annuelle (intérêts 3 % et amortissement 10 %) s'élèvera à Fr. 84'500.-.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit Fr. 650'000.- que la Commission des travaux publics a préavisé favorablement. Le préavis de la Commission des finances sera donné oralement, étant donné que cette dernière siège le 17 juin 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 27 mai 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des travaux publics ;
 - le préavis de la Commission des finances qui sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit-cadre de Fr. 650'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour le Service UETP-Voirie est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 juin 2013